

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00256

AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT ETIENNE METROPOLE

Le Conseil Métropolitain a été convogué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 62 Nombre de pouvoirs : 16 Nombre de voix : 78

Membres titulaires présents :

Jean-Francois BARNIER. M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER. M. BERLIVET, M. Bernard BONNET. M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M Marc FAURE. M. Christophe FAVERJON. Mme Sylvie FAYOLLE, Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, М. Guy FRANCON. M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Michel MAISONNETTE. Gérard MANET, **Brigitte** M. Mme MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, PERDRIAU, PERRIN, Gaël Mme Fabienne M. Hervé REYNAUD. Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme SEMACHE, M. SCHNEIDER, Nadia Gérard M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Le 09 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190627-D201900256I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190709

M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,

M. Julien LUYA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER. M. Henri BOUTHEON, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. FRANCOIS. M. André FRIEDENBERG. M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Pascal Mme Laurence JUBAN, MAJONCHI, Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Diida OUCHAOUA. M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, Mme Anne-Françoise VIALLON

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT ETIENNE METROPOLE

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), 6 sites comptant près de 22 400 habitants ont été retenus à l'échelle de Saint-Etienne Métropole : Montreynaud et Tarentaize-Beaubrun-Couriot à Saint-Etienne (sites d'intérêt national), La Cotonne-Montferré et quartiers Sud-Est à Saint-Etienne, les centres-villes de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier (sites d'intérêt régional).

Par délibération du 07 février 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Etienne Métropole financée dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain et acté un montant de participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 37 494 495 € au titre de cette convention.

La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Etienne Métropole a donné lieu à une séance de signature officielle en présence du Président de l'ANRU le 14 mars 2019.

Cette convention pluriannuelle précise notamment les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain et les facteurs de réussite, la description du projet sur les différents sites, la gouvernance et la conduite de projet, le plan de financement des opérations programmées et leur calendrier prévisionnel, et les modalités de suivi et d'application de la convention pluriannuelle.

Au moment de la signature de la convention, les financements de l'ANRU pour les opérations sur les quartiers Sud-Est et le centre-ville de Saint-Chamond n'étaient pas connus. Ces financements relevant d'un arbitrage au niveau régional, ils devaient faire l'objet d'un avenant dans un délai de 6 mois.

Par courrier du 7 mai 2019, Monsieur le Préfet a confirmé le concours financier de l'ANRU sur ces deux guartiers.

Le présent avenant vise donc à préciser le concours financier de l'ANRU pour les quartiers Sud-Est et le centre-ville de Saint-Chamond.

Au titre du présent avenant, le total des dépenses inscrites dans la convention pluriannuelle ANRU s'élève à un montant prévisionnel de **280 091 303 €**.

Le concours financier de l'ANRU au titre du NPNRU est actualisé et s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 81 842 724 €, comprenant 64 724 714 € de subventions et 17 118 010 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :

- Projets d'intérêt national : Montreynaud et Tarentaize-Beaubrun-Couriot à Saint-Etienne : 51 812 232 € de concours financiers prévisionnels comprenant 40 717 504 € de subventions et 11 094 728 € de prêts ;
- Projets d'intérêt régional nationaux : La Cotonne-Montferré et le centre-ville de Rivede-Gier : 18 560 510 € de concours financiers prévisionnels comprenant 17 407 210 € de subventions et 1 153 300 € de prêts ;
- Projets d'intérêt régional locaux : Quartiers Sud-Est à Saint-Etienne et centre-ville de Saint-Chamond : 11 469 982 € de concours financiers prévisionnels comprenant 6 600 000 € de subventions et 4 869 982 € de prêts, ces montants qui font l'objet du présent avenant sont répartit comme suit :
 - Sud-Est: 4 469 982 € de concours financiers prévisionnels comprenant 3 021 412 € de subventions et 1 448 570 € de prêts :
 - Centre-ville Saint-Chamond : 7 000 000 € de concours financiers prévisionnels comprenant 3 578 588 € de subventions et 3 421 412 € de prêts.

L'actualisation du concours financier de l'ANRU dans l'avenant se traduit également par les évolutions suivantes dans la convention initiale :

- une augmentation du nombre de logements sociaux financés au titre de la reconstitution de l'offre démolie. 173 logements étaient financés au titre de la reconstitution de l'offre dans la convention initiale. 56 logements viennent s'ajouter dans le cadre de l'avenant. Au total ce sont 229 logements qui sont cofinancées par l'ANRU au titre de la reconstitution de l'offre;
- une augmentation des droits de réservation de logements sociaux pour le groupe Action Logement. Ces contreparties sont modifiées pour prendre en compte les 322 logements réhabilités et les 56 logements reconstitués cofinancés dans le cadre de l'avenant. 158 droits de réservation étaient prévus dans la convention initiale, 66 réservations viennent s'ajouter dans le cadre de l'avenant. Au total ce sont 224 droits de réservations qui sont identifiés;
- une augmentation des objectifs quantitatifs en matière d'insertion. Dans le cadre des opérations d'investissement, ce sont 60 313 heures d'insertion qui avaient été ciblées dans le cadre de la convention initiale. Au regard des nouveaux investissements cofinancés par l'ANRU dans le cadre de l'avenant ce sont aujourd'hui 78 355 heures qui sont ciblées.

Les montants prévisionnels des concours financiers des autres partenaires, dont Saint-Etienne Métropole, ne sont pas modifiés dans le cadre de l'avenant.

Les signataires de l'avenant sont les mêmes que ceux de la convention initiale : l'ANRU, l'Etat, Saint-Etienne Métropole, les villes de Saint-Etienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, les maitres d'ouvrages impliqués, Action Logement Services, la Foncière logement, la Caisses des dépôts et consignations, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Loire et l'AURA HLM Loire Drôme Ardèche Haute-Loire.

L'avenant à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Etienne Métropole ainsi que ses annexes sont joints au présent rapport.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Etienne Métropole cofinancée par l'ANRU et les partenaires financeurs associés dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Etienne Métropole, ainsi que tous les actes et documents relatifs à l'exécution de cet avenant.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU